Règlement de la bibliothèque de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

Admission :

Sont admis, tous les personnels de l'Université, les enseignants de mathématiques de l'Académie et les étudiants, notamment préparant un concours de recrutement d'enseignants.
La consultation et le travail sur place sont accessibles à tous dans la salle enseignement. Les emprunts sont soumis à inscription. Dans tous les cas, les sacs et une pièce d'identité (carte d'étudiant…) doivent être déposés à l'accueil et repris en partant.

Inscription :

Un formulaire est à compléter. L'inscription sous-entend la prise de connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement. La carte Pass'campus fait office de carte d'emprunt. À défaut, une carte de lecteur est délivrée. La carte est strictement personnelle et incessible. L'inscription est valable pour l'année universitaire en cours. Elle peut être renouvelée, sur demande, à la rentrée en septembre.

Avec Pass'campus :
- munie de l'autocollant de l'année universitaire en cours (ou du certificat de scolarité) ;
- deux photos d'identité (une copie peut être faite sur place).

Sans Pass'campus :
- présenter une fiche de paie récente (justifiant à la fois de l'adresse et du statut d'enseignant) ;
- deux photos d'identité (une copie peut être faite sur place).

Emprunts-retours / Prolongations / Réservations / Pénalités :

La carte doit obligatoirement être présentée pour emprunter des documents. Elle n'est pas nécessaire pour les retours. L'emprunt sur le compte d'un autre lecteur n'est pas permis. Les ouvrages doivent être rendus à la banque de prêt de la bibliothèque.

Les emprunts doivent être prolongés sur place (possible par mail pour les enseignants du secondaire uniquement), à deux conditions :
- ne pas être en retard ;
- que l'ouvrage ne soit pas réservé.

Les réservations, ainsi que le "clic & collect", s'effectuent sur place ou par le formulaire disponible sur le site web de l'IREM : https://mathinfo.unistra.fr/irem/bibliotheque/reserver-un-document/ et non par le catalogue Kentika. Toute réservation faite par ce biais sera annulée.

En cas de retard, des pénalités s'appliquent : un jour de retard équivaut à un jour de suspension de prêt.

Public	IREM		IRMA	
	Nb	Durée	Nb	Durée
Enseignants UFR, IRMA, UHA, du secondaire (capes et agrégation interne)	5	30 j	20	60 j
Étudiants en thèse de l'UFR, intervenants, contractuels	3	30 j	10	30 j
Étudiants en Master (MEEF, Agrégation, …)	5	21 j	5	21 j
Autres (si carte de lecteur en règle)	3	15 j	5	15 j

En cas de perte ou de non-retour d'un ouvrage, celui-ci devra être remplacé par le même ouvrage ou par un ouvrage équivalent. A défaut, une facture sera envoyée et une exclusion de la bibliothèque pourra, le cas échéant, être prononcée.

Comportement adapté :

Ne rangez pas vous-même les ouvrages après consultation, ils doivent être déposés en bout de table.

Il est interdit de manger ou de boire dans les salles de lecture ou de pénétrer dans la bibliothèque avec un gobelet de boisson sans couvercle. Un espace de pause / snacking est disponible à l'extrémité du patio intérieur.

La responsable de la bibliothèque se réserve le droit d'interdire l'accès aux lecteurs qui ne respecteraient pas le présent règlement ou dont le comportement est jugé inapproprié.

Nathalie WACH
Directrice de l'IREM de Strasbourg

Christine CARABIN
Bibliothécaire de l'IREM de Strasbourg